

MOBILIER

## Coulidoor officiellement signataire de la charte « Objectif CO2 » (DREAL/ADEME)

La Rédaction 14 juin 2024

2 minutes de lecture



Signataire de la charte « **Objectif CO2** » depuis le 14 décembre 2023, le groupe **Coulidoor**, acteur-clé français de l'ameublement, s'est engagé à partager ses données environnementales liées au transport d'ici 2025 et à réduire son émissivité carbone de 5% chaque année.

Son plan d'action porte sur le renouvellement de la flotte avec des carburants alternatifs décarbonés, la poursuite de la formation des chauffeurs à l'éco-conduite, et l'optimisation des tournées à travers un outil de télématique embarqué. Le groupe prévoit une diminution de 30% des émissions de CO2 liées aux transports d'ici 2025.

Cela marque un vrai tournant dans la stratégie RSE de l'entreprise, qui a réalisé son premier bilan d'émission de gaz à effets de serre en 2021, avec 2 leviers alors identifiés : les achats et le transport.

La même année, l'entreprise avait adhéré à l'opération collective « **achats responsables selon l'AFNOR 20400** » en partenariat avec l'**AFNOR Normandie**. Cela avait pour objectifs de pouvoir énoncer ses ambitions et engagements, de mettre en place des indicateurs RSE dans les processus d'achats et d'impliquer la chaîne de valeurs amont dans l'amélioration des impacts du groupe. Un an plus tard, 80% des fournisseurs avaient signé la charte des achats responsables.

Le diagnostic des indicateurs démontrait quant à lui que 69% des achats étaient réalisés auprès de TPE/PME et 2% auprès d'entreprises implantées en France, et que 22% de ceux-ci étaient réalisés à moins de 200 km des sites de production, avec un délai moyen de règlement de 24 jours.

> [Découvrez d'autres articles sur Coulidoor](#)